

Le patrimoine naturel



L'arboretum

Il se situe sur le chemin des Usageats. Halte incontournable pour les amoureux de la nature, sa création date de 2008 avec l'Office national des forêts. Il comprend 21 arbres baliveaux transplantés en racines avec tuteurs. Chacun peut s'instruire en découvrant la plaque d'identification de chaque arbre. Le terrain engazonné est clos par une haie champêtre comprenant 80 plants.



Chemin de la Prévôté

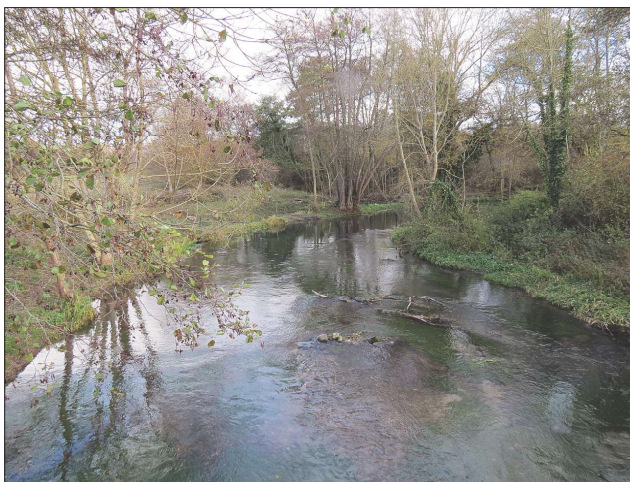
Ce fut longtemps la plus belle allée de Neuville qui reliait le chemin du moulin d'Aiguebaude au nouveau château. Elle était très droite et arrivait en face du pont-levis, entrée principale de l'époque. La Prévôté, ou droit de justice, tenait résidence au château de Bourg-de-Partie et était propriétaire des pâturages dits de la Prévôté, situé entre la Vanne et le village; d'où le nom de cette allée qui longe le ruisseau de Logny. Ce chemin de la Prévôté a fait l'objet de nombreux procès. Au XIX^e siècle, l'adjoint au maire donnait à la commune cette allée qui ne lui appartenait pas. Les nombreuses transactions qui suivirent en 1878, puis en 1879 avec la réduction du chemin en question, furent sans effet. Une très grande tension se créa dans le village: lutte entre agriculteurs et bonnetiers.

La rivière Vanne

Au XIX^e siècle, de belles et bonnes écrevisses foisonnaient dans cette rivière, mais une épidémie sévit vers 1885, et cette espèce fut décimée.

La percée de la « fausse rivière » vers 1770, permettait de « rouir » le chanvre.

L'eau claire et limpide est très propice pour l'alevinage de la truite qui y est très renommée. Aujourd'hui l'association agréée des pêcheurs à la ligne régleme la prise journalière et n'hésite pas à déverser des truitelles « fario »¹ pour maintenir le peuplement.



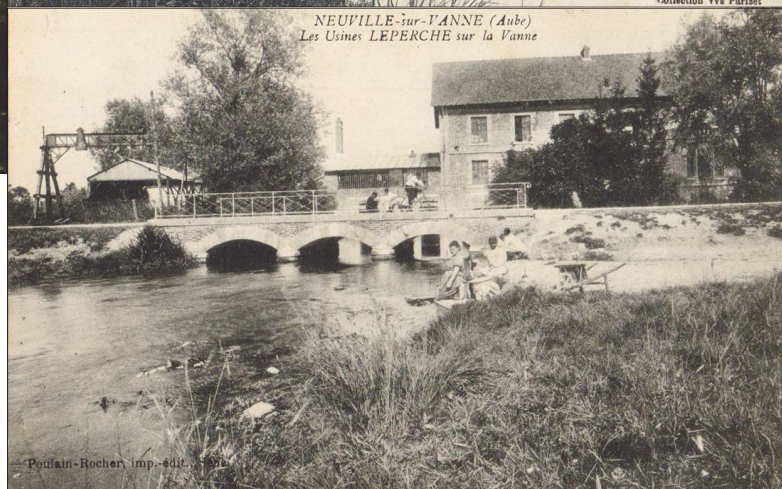
1. La truite fario a des rayures et des points de couleur plus ou moins prononcés alors que la truite de mer ressemble à un saumon. Et pourtant il ne s'agit que d'une adaptation au milieu, non d'une espèce différente.

La construction des ponts sur la Vanne a débuté le 18 août 1873.

Le pont de l'Arcade ►



Le pont du moulin d'Aiguebaude à trois arches et l'aqueduc construit par l'entreprise Solay Doche d'Estissac. ►



Les bois communaux

Anciennement la paroisse de Neuville jouissait d'une forêt d'une très belle contenance.

Le 26 octobre 1673 : un plan figuré des bois communaux de Neuville contenant 135 arpents et un quartier, fut fait par Pierre Charrier, arpenteur royal². Ces bois consistaient en deux pièces, dont la moins grande de 24 arp. et demi, formait une partie de réserve; le surplus de ladite réserve était pris dans la plus grande pièce³. Le mesurage était fait à la chaîne de 22 pieds pour perche⁴.

Une autre forêt avait aussi appartenu à la paroisse de Neuville, elle fut vendue par les habitants à Jean d'Auquoy, Seigneur du lieu; c'est la pièce des Usageats ou Montaigu de 50 arpents; l'acte de vente est du 28 juin 1564.



Le 21 janvier 1566, les habitants de Neuville firent une transaction avec Jean d'Auquoy, concernant la distribution des affouages et la police des bois et usages.

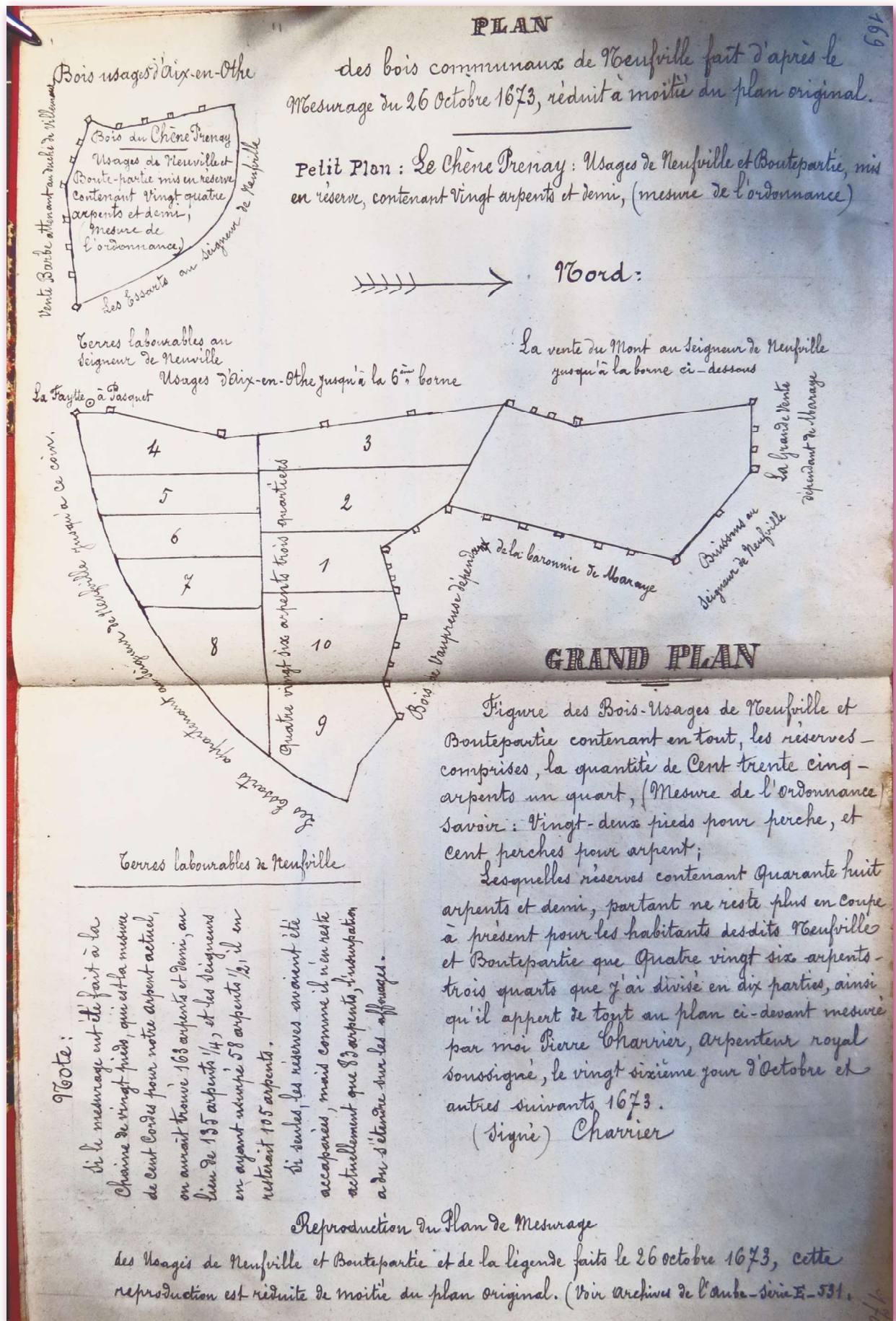
Dans le cahier des doléances pour les États généraux de 1789, les habitants ont déclaré avoir possédé anciennement 200 arpents en deux pièces pour leurs affouages (chauffage) et qu'ils n'en possédaient plus que 133. Ils en déduisaient qu'une partie avait été accaparée par les seigneurs du lieu. (Ils se trompaient car ils n'avaient pas pris en compte la pièce de Montaigu vendue.)

2. Archives départementales de l'Aube, 5 B 225, f° 64.

3. Archives départementales de l'Aube, 5 B 275, f°5, plan du XVIII^e siècle.

4. Plan page 169, Bruley-Mosle.

Plan des bois communaux en 1673



Procès de 1825

Neuville a perdu une grande partie de sa forêt communale. Sur le registre des délibérations du Conseil municipal de Neuville, une note relate que

« A la date du 1^{er} mai 1825, le conseil municipal a pris une délibération autorisant le Maire M. Étienne Delépine, à défendre les droits de la commune contre le Sieur Julien et la Dame Roy-Descoteaux (héritiers du seigneur Jaillant) qui ont fait assigner la commune en la personne de M. le Maire de Neuville devant le Tribunal Civil de Troyes, à l'effet de procéder au cantonnement des bois taillis, réserves et pâturages sur ladite commune et sur lesquels ledit Sieur Julien et la Dame Roy-Descoteaux prétendent que la commune n'a qu'un droit d'usage pour moitié des pâtures et des 9/10^e du taillis, être affecté libre de tout droit d'usage et exclusivement en toute propriété et pleine jouissance au Sieur Julien et réuni au dixième à lui appartenant au même titre et moitié des deux tiers du quart en réserve être pareillement affectée à Madame Roy-Descoteaux et réunie au même titre au tiers à elle appartenant déjà et le reste dans les pâtures, bois taillis et réserve appartenant en toute propriété à la commune, sauf le paiement des redevances à eux dues par les habitants de ladite commune ».

Aucune allusion à ce procès n'existe sur le registre des délibérations jusqu'au 10 mai 1830. À cette date, le Maire Pierre Méant fait observer que d'après le cantonnement opéré en 1827 dans les pâtures et bois communaux, la contenance a réduit de moitié. Sachant qu'actuellement la contenance des bois communaux est de 87 arpents (36 ha 84), soit à peu près la moitié de la contenance de l'arpentage de 1673 qui était de 163 arpents $\frac{1}{2}$ (s'il avait été fait à la chaîne de 20 pieds), cette précision prouve que de 1673 à 1827, il n'y eut pas d'usurpation par les seigneurs.

Donc, le procès a été perdu par la commune de Neuville et le cantonnement de 1827 a enlevé à la commune : le bois dit le « Chêne Prenay » ou Petite Réserve, et la réserve de « Vaupreuse ».

Quant aux 24 arpents de pâturages, le cantonnement a eu les mêmes conséquences que pour les bois, dont la contenance fut réduite de moitié; la commune se vit enlever la « Planche » et une grande partie de « l'Écrin ».

La forêt communale actuelle

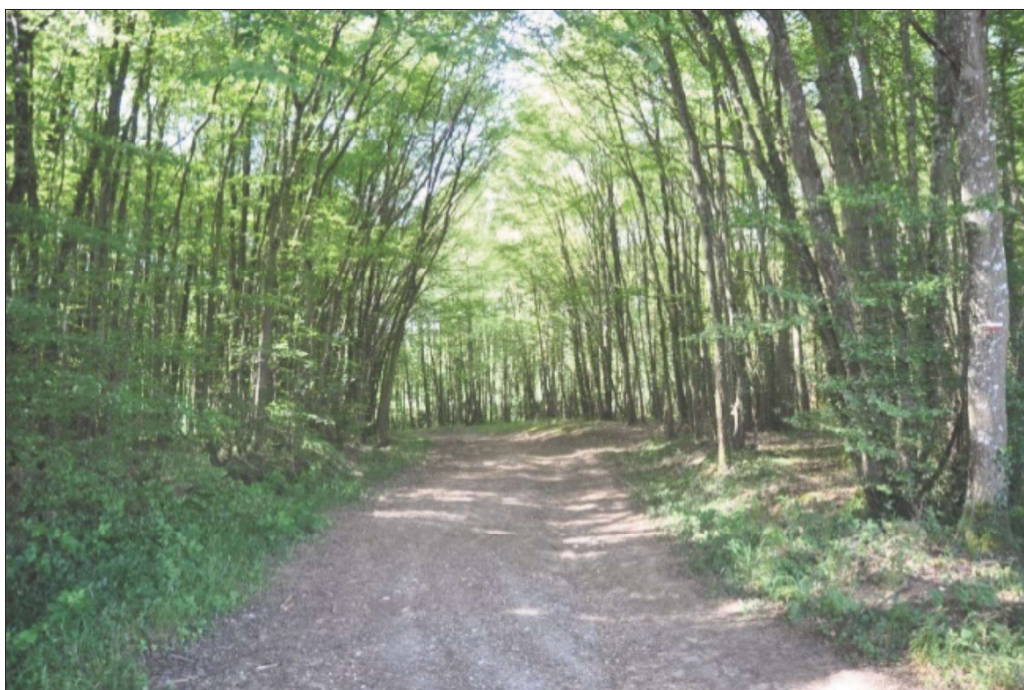
Elle est toujours d'un seul tenant et de même contenance mais elle est au sud-ouest du finage, au lieudit « les Usages ». Pour s'y rendre, il faut traverser Bourg-de-Partie et suivre le deuxième chemin à droite dit « chemin de Fort Baudin ».

Elle est bordée au nord par des bois appartenant à l'Institution Interdépartementale des Barrages et Réservoirs du Bassin de la Seine, au sud par des bois appartenant au Groupement Forestier Marchenoir, propriétaires privés, à l'ouest par la forêt communale d'Aix-en-Othe et à l'est par quelques propriétaires privés et la plaine de Bourg-de-Partie.

Elle comprend 12 coupes numérotées de 1 à 12, d'environ 2 ha 30 chacune, et une pièce appelée « réserve » de 9 ha 21. Dans cette réserve, le bois d'œuvre est vendu par l'ONF et le bois de chauffage est partagé entre les affouagistes.

L'Office national des forêts (ONF) a succédé, le 1^{er} janvier 1966, à l'administration des Eaux et Forêts; il assure la gestion foncière et technique de la forêt et réalise les travaux d'entretien et de renouvellement si nécessaire.

Ainsi, ont été plantés 1 ha de hêtres dans la parcelle n° 6 en 1973, puis 1 ha de merisiers et 1 ha de hêtres dans les parcelles 9 et 10 en 1982.



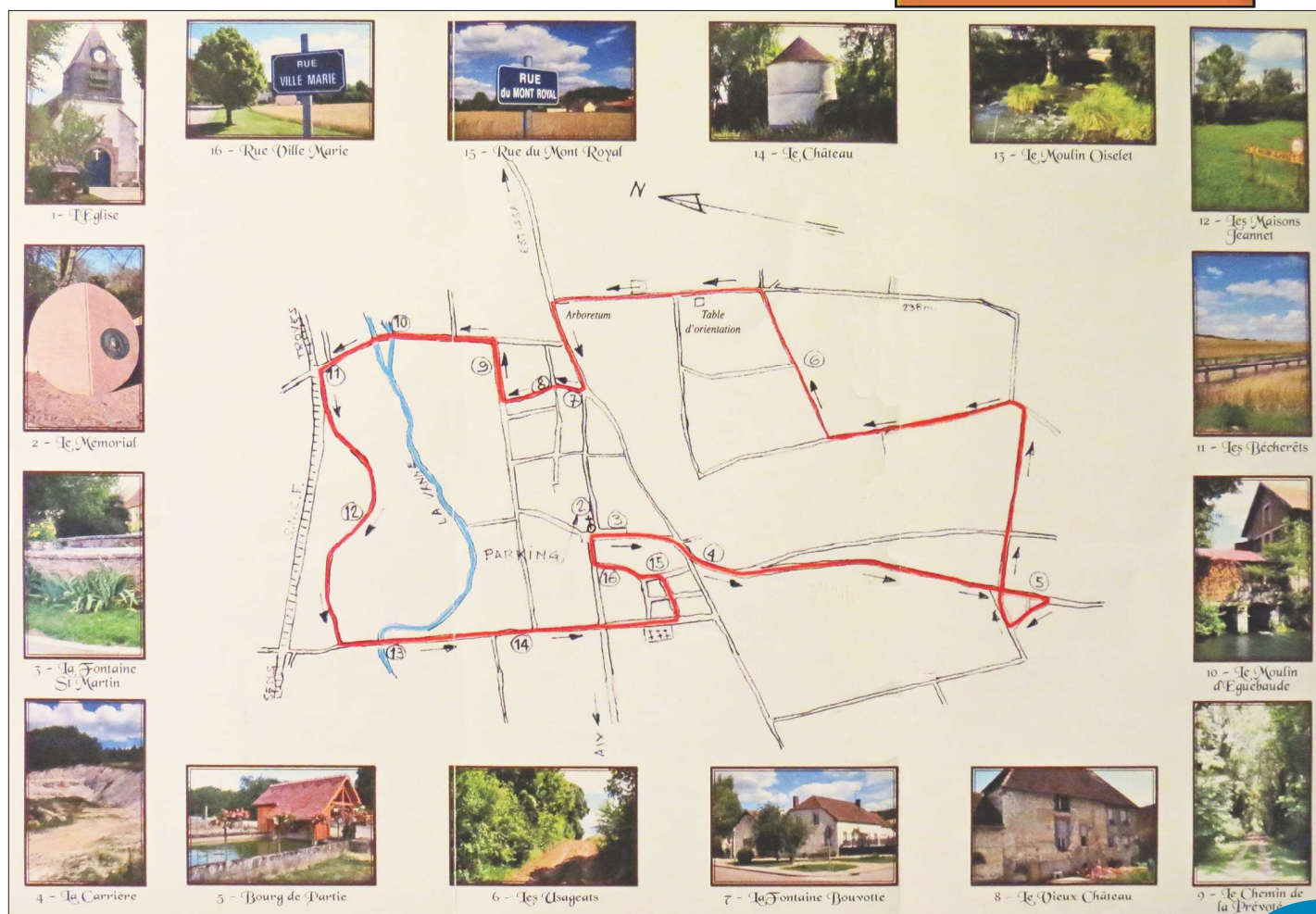
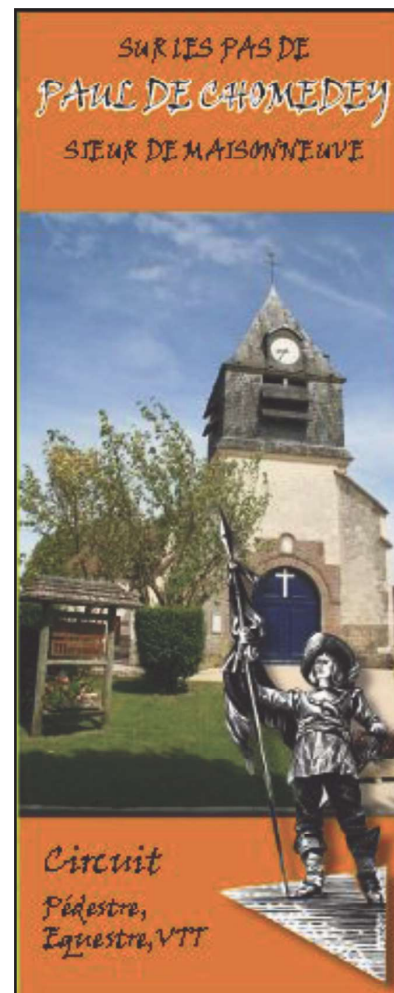
Circuit pédestre

Depuis mars 2012, a été tracé, à travers de beaux paysages, un circuit pédestre, VTT et équestre.

C'est un circuit de 8 km qui relie des lieux existants ou ayant existé au XVII^e siècle: des endroits visités par le jeune Paul de Chomedey avant de partir pour le lointain Canada fonder Montréal. Sur ce parcours familial, des panneaux explicatifs vous aideront dans votre découverte, et à chaque station, vous pourrez lire, en quelques phrases, l'histoire du lieu, du monument ou du site offert à votre regard.

Départ: place de l'Église à Neuville-sur-Vanne.

Vous en reviendrez enchantés et oxygénés.



GÉNÉALOGIE DE PAUL CHOMEDEY DE MAISONNEUVE

